****

**ANNEXE PÉDAGOGIQUE SPÉCIFIQUE**

**A LA MISE EN PLACE DE LA MOBILITÉ A L’ÉTRANGER**

**DANS LE CADRE DE L’UNITÉ FACULTATIVE DE MOBILITÉ**

**I - LES ENJEUX DE LA MOBILITÉ**

* Capacité à s’adapter à un contexte particulier.
* Capacité à comparer le monde professionnel étranger (contexte et activités) et le monde professionnel français.
* Capacité à comparer les aspects culturels étrangers et français.
* Capacité à prendre du recul sur l’expérience vécue à l’étranger.

**II - ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE**

**A - Aspect culturel et linguistique**

* Préparation culturelle relative au pays d’accueil : recherche d’informations sur le pays, constitution d’un dossier culturel (coutumes, aspects géographiques et historiques…), travail sur les conversions (monnaie, poids, mesure….), jumelage électronique (eTwinning +).
* Création d’un journal de bord : lors de la mobilité, les élèves complètent un journal de bord qui présente des éléments culturels identifiés dans la phase de préparation.
* Élaboration d’un lexique de survie.
* Sensibilisation à la langue et à la culture du pays d’accueil par le biais de l’assistant de langue.

**B – Aspect professionnel**

* Préparation professionnelle : lors des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) en France, les enseignants donneront aux élèves une liste d’observables. Cette liste sera reprise dans un dossier à compléter lors des PFMP à l’étranger, de manière à croiser les expériences professionnelles.

 L’analyse demandée à l’élève pour la 2ème partie de l’épreuve touche tous les champs disciplinaires (enseignement professionnel et enseignement général). L’implication dans le projet concerne tous les membres de l’équipe pédagogique.

**III – ÉVALUATION**

**A – Contexte**

* L’épreuve est constituée de deux parties. La première partie, notée sur 8 points, se déroule à l’étranger, sur le lieu de la mobilité. La deuxième partie, notée sur 12 points, se déroule en France, au plus tard trois mois après le retour en France.
* Les compétences évaluées sont les suivantes (voir BO n°31 du 28 août 2014) :
* comprendre et se faire comprendre dans un contexte professionnel étranger.
* caractériser le contexte professionnel étranger.
* réaliser partiellement une activité professionnelle, sous contrôle, dans un contexte professionnel étranger.
* comparer des activités professionnelles similaires, réalisées ou observées, à l’étranger et en France.
* se repérer dans un nouvel environnement.
* identifier des caractéristiques culturelles du contexte d’accueil.



* L’évaluation porte sur les découvertes professionnelle et culturelle en mobilité. Les aptitudes linguistiques ne sont pas l’objet d’évaluation en soi mais sont contextualisées. Ainsi, dans la première partie de l’épreuve, sont évaluées la communication au sens large dans un contexte professionnel étranger et l’aptitude à réaliser partiellement une tâche dans un contexte étranger. La seconde partie de l’épreuve se déroule en français.
* L’unité facultative s’inscrit dans une épreuve CCF et la note est sous la responsabilité du chef d’établissement qui la conserve et la transmet aux services du rectorat en temps voulu. L’épreuve peut donc être passée en classe de première.
* Le jury de la 2ème partie de l’épreuve est composé d’un professeur d’enseignement professionnel et d’un professeur d’enseignement général, qui ne doit pas être systématiquement un linguiste.

**B - Indications pour compléter les grilles**

 **1 – Grille de la 1ère partie** (voir BO n°31 du 28 août 2014)

* Cette grille fait partie intégrante des instructions officielles, elle constitue donc un support obligatoire pour l’évaluation.
* Le représentant de l’entreprise ou de l’établissement de formation à l’étranger coche les cases « Acquis » et « Non acquis ». La mention « Observations » est à renseigner de manière très détaillée afin de faciliter l’interprétation du profil de croix.

 C’est le binôme impliqué dans l’évaluation de la 2ème partie qui détermine la note de la 1ère partie.

 **2 – Grille de la 2ème partie**

* L’évaluation de la 2ème partie repose sur le **croisement** de 4 compétences et 3 critères.
* Pour faciliter cette évaluation, une grille académique a été élaborée. Son utilisation est préconisée.
* Utilisation de la grille : apprécier le niveau de l’élève en fonction des critères d’évaluation cités dans le BO n° 31 du 28 août 2014
* Précision de la description de l’élément d’ordre culturel et de l’environnement professionnel présentés.
* Pertinence de la comparaison entre pratiques étrangères et françaises.
* Distanciation par rapport aux situations vécues et observées à l’étranger par rapport à ses propres pratiques professionnelles et culturelles.

 NOM : Prénom :

**Grille d’évaluation**

**2ème partie**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Compétences** | **Capacités** | **- -** | **-** | **+** | **++** |
| **Découverte professionnelle en mobilité** |
| **C2****Caractériser le contexte professionnel étranger** | - Décrire la structure d’accueil- Décrire les règles de fonctionnement de la structure- Situer précisément le service dans lequel le candidat a été accueilli- Identifier les partenaires internes et externes de la structure |  |  |  |  |
| **C4****Comparer des activités professionnelles similaires, réalisées ou observées, à l’étranger et en France** | - Décrire une activité réalisée ou observée dans un contexte étranger (identifier les similitudes et différences entre l’étranger et la France) |  |  |  |  |
| **Découverte culturelle en mobilité** |
| **C5****Se repérer dans un nouvel environnement** | - Situer spatialement la structure d’accueil par rapport à des repères- Caractériser l’espace dans lequel s’inscrit la structure d’accueil |  |  |  |  |
| **C6****Identifier des caractéristiques culturelles du contexte d’accueil** | - Identifier, dans le contexte étranger des caractéristiques d’ordre culturel- Présenter un élément /fait d’ordre culturel observé- Présenter un élément/fait d’actualité, local ou national, survenu pendant le séjour |  |  |  |  |

 OBSERVATIONS :

 SIGNATURES DES INTERROGATEURS :